« Vingt Mille Sports Sous Vertou »

Ufo/eD 44 TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Organisé par l'UFOLEP 44

Coordonnées : 9, rue des olivettes BP 74107 44041 NANTES Cedex1

Tel: 02 51 86 33 34

Mail: ufolep44@lalique44.org

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Art.1: Cette manifestation «Vingt Mille Sports Sous Vertou» est organisé par

l'UFOLEP 44 et est inscrite dans le calendrier des sports de nature.

Art.2 : Cette manifestation est ouverte à toutes et tous sous réserve de former une

équipe de 2 à 4 personnes.

Art.3 : Chaque participant s'engage au respect de la nature et des autres usagers

du Parc. Il s'engage à suivre les chemins et sentiers qui constituent l'itinéraire

balisé par l'organisation. Il respectera les propriétés privées traversées ou bordées

par le circuit et ne laissera aucun détritus derrière lui.

Art.4: Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une

assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses

préposés et de tous les participants.

Art.5 : Mesures de sécurité

Le participant devra respecter les consignes de sécurité relatives à chaque atelier

sportif annoncées par les éducateurs sportifs. Le port du casque est obligatoire

durant l'activité vélo.

<u>Art.6</u>: Les premiers départs auront lieu samedi 15 juin 2019 à partir de 13h30. Aucun départ ne sera accepté par l'organisateur après 15h. Le participant devra respecter l'horaire de fin de parcours fixé à 17h, et se rendre sur le lieu d'arrivée.

<u>Art.7</u>: Les inscriptions se font préalablement sur le site <u>www.ufolep44.com</u> ou sur place jusqu'à 15h. Pour s'inscrire, les participants doivent fournir :

- le bulletin d'inscription complété et signé
- règlement du montant de l'inscription (12€/équipe)

<u>Art.8</u> : Chaque participant est tenu d'avoir lu et approuvé le présent règlement avant le départ de l'aventure.

L'engagement du participant implique qu'il accepte sans réserve ce règlement.

<u>Art.9</u>: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènements imprévus et de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement.